



stéphaneplaza
immobilier

Honoraires vente TTC *

À compter du 2/5/18

Inférieur à 100 000 €.....	7 500 €
De 100 001 € à 150 000 €.....	8 %
De 150 001 € à 200 000 €.....	6,5 %
De 200 001 € à 250 000 €.....	6 %
De 250 001 € à 300 000 €.....	5,5 %
De 300 001 € et plus	5 %

Vente en VEFA : forfait à 5 500 €

Les tranches sont non cumulatives

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf en cas de mise en vente d'un bien dans le cadre d'une indivision successorale, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur)

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluses

Contact Immobilier – SARL FRATECO
76, avenue Gabriel Péri – 91700 Ste Geneviève des Bois
Carte professionnelle n°CPI 9101 2016 000 006 853 CCI ESSONNE – Garantie Financière QBE
21, rue Honoré BALZAC 75406 Paris Cedex 08 (Sans perception de fonds) Hormis les honoraires
SARL FRATECO au capital de 10 000 euros - 517 570 420 RCS EVRY
TVA FR 685 175 704 20 00029

HONORAIRES 2018

Décret n°214-890 du 1^{er} Août 2014 – Zone Tendue

Carte Professionnelle n° CPI 9101 2015 000 002 186

LOCATION :

A charge du Locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 10,00 € TTC/m²
- Honoraires d'état des lieux : 3,00 € TTC/m²

A charge du Bailleur :

- Honoraires de négociation : 75,00 € TTC
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 10,00 € TTC/m²
- Honoraires d'état des lieux : 3,00 € TTC/m²

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, Art. 5 modifié : Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret.

GESTION LOCATIVE :

Pour toute prestation, une proposition personnalisée sera établie après visite de votre bien.

MISSION 1 : 5,4% TTC

Comprend : encaissements des loyers et des charges, relances, révisions de loyers, quittances, compte de gérance et règlement.

MISSION 2 : 7,08% TTC

Comprend : l'intégralité de la mission 1 et les prestations suivantes :

Intervention d'urgence et gestions des menus travaux (montant inférieur à 500€ TTC).

Règlement des factures et des charges, déclarations de sinistres.

ASSURANCE LOYERS IMPAYES :

2,6% TTC Honoraires inclus à charge du bailleur (conditions particulières, nous consulter)

Option Travaux : 3,6% TTC sur les montants des Travaux HT > à 500€ TTC

Option Déclaration fiscale : 108,00 € TTC

Option procédure : 300€ TTC

TRANSACTION : Voir vitrine Transaction. Pas de perception de fonds hormis honoraires.